

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 72

Date de convocation : 03/02/2022

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 03/2022 A

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 9 février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Isabelle GEA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (66)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIÈRES	Yvon LACOMBE
ARGENS MINERVOIS	Gérard GARCIA
AURIAC	Bernard SUTRA
BOUTENAC	Alain MAILHAC – (Sylvie RAYNAUD)
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCASTEL	Didier CASATO
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
ESCALES	Michel CAZENEUVE
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIÈRES	Gérard BARTHEZ – Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Béatrice BORT- (Dominique COMBE)
LAGRASSE	René ORTEGA
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI
LEZIGNAN CORBIÈRES	Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIEZ- Guy VIVES- Virginie JULIAN- Thierry CAUMEIL –Sylvie DANRE- Dominique JOLIS- Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy

LUC SUR ORBIEU	NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie
MONTBRUN DES CORBIERES	FUMET- Michel MASUYER- Rémi PENAVAIRE-
MONTJOI	Yves KOSINSKI- Christine MANGOLD
MONTSERET	Guy D'ALANCON
MOUX	Jessica BOSCH
ORNAISONS	Geneviève FABRE
PALAIRAC	Gérard PIOCH
PARAZA	Gilles CASTY – Claire CHAOUAT
QUINTILLAN	Daniel LANGLOIS
RIBAUTE	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	André CONTRERAS
SAINT ANDRE DE Rgue	Alain COSTE
SAINT COUAT D'AUDE	Corinne GIACOMETTI – (Benoit MASQUELIN)
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Jean-Michel FOLCH- Myriam MIQUEL
SAINT PIERRE DES CHAMPS	David ELIS
TALAIRAN	Xavier DE VOLONTAT
TERMES	Roland QUINCEY
THEZAN DES CORBIERES	Cédric MALRIC
TOURNISSAN	Hervé BARO
TOUROUZELLE	Philippe PUECH
VIGNEVIEILLE	Marilyse RIVIERE
VILLEROUGE TERMENES	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (10)

CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)
CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
FABREZAN (Frédéric BERROCAL)
LAIRIERE (Michel BARBAZA)
LANET (Jean-Marie GALINIE)
MASSAC (Jean-Louis GAILLARD)
ROUBIA (Geneviève LOPEZ)
SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
SALZA (Rehda MENNAD)

Procurations : (6)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
William COMBES, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Virginie JULIAN
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Christelle HERMAND, Mouthoumet, à Mélinda BORNIA
Jacques PIRAUD, Jonquières, à Paul BERTHIER

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Léznanaise Corbières et Minervois ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et L5622-3 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le rapport du DOB 2022 ;

Considérant le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 transmis aux conseillers communautaires et présenté par son rapporteur ;

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante constatant ainsi la tenue du débat d'orientation mais également de l'existence et la communication du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB ;

Où le rapport 2022 ainsi présenté ;

Sur proposition du rapporteur, Françoise BAROUSSE

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 72 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

PREND ACTE de la tenue du DOB 2022 comme joint en annexe.

CHARGE le Président de transmettre ce rapport aux communes membres de la communauté de communes Région Léznanaise Corbières et Minervois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035863-20220209-03_2022C-DE